



École Pratique  
des Hautes Études

PSL 



SCIENCES RELIGIEUSES



**MASTER SCIENCE DES  
RELIGIONS ET SOCIÉTÉ  
SPÉCIALITÉ SCIENCES  
SOCIALES DES RELIGIONS  
(SSR)**

**LIVRET DES ÉTUDES**



# SOMMAIRE

◆ <b>PRÉSENTATION DU MASTER SCIENCE DES RELIGIONS ET SOCIÉTÉS</b>	<b>P.3</b>
La spécialité Sciences sociales des religions (SSR)	P.3
Public concerné	P.3
Objectif de la formation	P.4
Tutorat	P.4
Débouchés	P.5
◆ <b>ORGANISATION DU MASTER</b>	<b>P.6</b>
Composition des études	P.6
Calendrier universitaire	P.8
Aménagement du cursus	P.9
Contrôle des connaissances	P.9
Admission et remise du diplôme	P.10
◆ <b>INSCRIPTION EN MASTER : LES DIFFÉRENTES ÉTAPES</b>	<b>P.11</b>
Prendre contact avec un membre de l'équipe pédagogique du Master Sciences sociales des religions	P.11
Poser sa candidature	P.11
S'inscrire administrativement et payer les droits d'inscription	P.11
Divers	P.12
◆ <b>ENCADREMENT SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE</b>	<b>P.13</b>
Séminaires de recherche EPHE	P.13
Équipes de recherche EPHE	P.15
Équipes pédagogiques du Master Sciences sociales des religions	P.16
◆ <b>DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT</b>	<b>P.19</b>
Charte du Tutorat	P.19
Règles générales de contrôle des connaissances – Diplôme de Master	P.21
Organisation des soutenances de mémoire de Master	P.23



## PRÉSENTATION DU MASTER SCIENCE DES RELIGIONS ET SOCIÉTÉS

Le Master Sciences des religions et société (SRS) est un master pluridisciplinaire qui croise les approches historique, sociologique, anthropologique, philosophique et juridique pour inviter à une perception d'ensemble de faits sociaux complexes. Il se compose de deux spécialités distinctes :

- Sciences sociales (SSR) – voie recherche
- Religions et laïcité dans la vie professionnelle et associative (RLV) - voie professionnelle

### LA SPÉCIALITÉ SCIENCES SOCIALES DES RELIGIONS (SSR)

La spécialité Sciences sociales des religions (SSR) du Master **Sciences des religions et société**, propose une formation interdisciplinaire de haut niveau à la recherche en sciences religieuses. Elle est organisée autour de quatre disciplines majeures, la sociologie, l'anthropologie, l'histoire et la philosophie des religions.

### PUBLIC CONCERNÉ

La mention est ouverte en priorité aux étudiants titulaires d'une licence en sciences humaines ou sociales (anthropologie, histoire, philosophie ou sociologie). Elle suppose que le domaine de la licence de l'étudiant réponde à la formation choisie, et que son niveau effectif corresponde aux pré-requis des enseignements qu'il suivra.

Elle est également ouverte, sur dérogation accordée par le Conseil pédagogique, aux étudiants issus d'autres filières universitaires, ainsi qu'aux personnes désireuses de renouer avec la recherche en complément de leur vie professionnelle.

## OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette voie a pour but de donner aux étudiants, issus principalement de licence en sciences sociales et humaines, les fondements théoriques et méthodologiques nécessaires pour poursuivre une recherche doctorale. À l'issue de cette formation les étudiants doivent :

- Connaître les grands enjeux et débats théoriques en matière de sciences des religions : historiographie et bibliographie des différents domaines étudiés, débats scientifiques et état de la recherche.
- Maîtriser les méthodes et les outils de la recherche en sciences des religions dans une perspective transdisciplinaire : approches du terrain, techniques de l'enquête, connaissance des archives.
- Acquérir une première spécialisation dans l'une des disciplines enseignées (anthropologie, histoire, sociologie, philosophie), par le suivi d'enseignements de spécialisation et la rédaction d'un mémoire de master susceptible de déboucher sur une recherche en vue d'un doctorat.

## TUTORAT

**Le tuteur est choisi par l'étudiant** – avec l'aide, si nécessaire, du responsable du master – dans la liste de l'équipe pédagogique EPHE. Celle-ci comprend, outre des directeurs d'études et des maîtres de conférences, les chercheurs titulaires ou associés des équipes de recherche EPHE.

**Le tuteur accompagne l'étudiant pendant tout son parcours.** Il valide le formulaire d'inscription de l'étudiant par sa signature. Une fois la candidature acceptée, il signe la Charte du tutorat et en remet un exemplaire à l'étudiant. Il signe enfin la Fiche pédagogique de l'étudiant et son Projet de recherche en cas d'inscription en M2.

Au début de chaque semestre, il établit avec lui, au regard de son projet, la liste des UE auxquelles celui-ci participera. Il donne son avis sur une éventuelle réorientation. Il supervise les travaux effectués par l'étudiant dans le cadre de l'UE « maîtrise de l'expression scientifique ». Il définit avec lui le sujet de son mémoire dont il assure la direction et dont il organise la soutenance.

**En cas de réorientation**, il peut être procédé, avec l'accord de l'étudiant et du tuteur initial, au remplacement de celui-ci par un autre enseignant-chercheur.

## DÉBOUCHÉS

### Débouchés professionnels

Métiers de la recherche, de la culture, de l'édition, de l'enseignement, journalisme...

### Poursuite d'études

Formation doctorale à l'EPHE

**Les candidats titulaires d'un master SSR** peuvent être admis à préparer un **doctorat**, après avis favorable de la commission compétente. L'encadrement des doctorants EPHE s'appuie sur le réseau des équipes de recherche de l'École doctorale (ED 472). Le doctorat PSL préparé à l'EPHE se décline sous 3 mentions différentes. Pour les étudiants titulaires d'un Master SSR, celle-ci est « Religions et systèmes de pensée » (RSP).

## CONTRAT DOCTORAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Le contrat doctoral est un contrat à durée déterminée (3 ans) passé entre l'EPHE et un doctorant afin de permettre à ce dernier de se consacrer pleinement à ses travaux de recherche pour la préparation de sa thèse. Le nombre de contrats proposés au concours varie chaque année. La campagne de recrutement se déroule en mai-juin chaque année pour l'année suivante et ne concerne que les étudiants s'inscrivant en première année de doctorat. Les candidats doivent déposer un dossier de candidature, puis sont auditionnés. Un classement des candidats est établi par le Conseil de l'École doctorale en fonction à la fois de la qualité du cursus du candidat, de la qualité du projet de thèse et de sa présentation orale, et de l'équilibre scientifique du projet au sein de l'École doctorale. Le recrutement des candidats retenus n'est effectif qu'après l'inscription en doctorat.



Chanter les louanges, Elo, Sibérie du Sud, Russie, octobre 2014 © C. Jacquemoud



## ORGANISATION DU MASTER

### COMPOSITION DES ÉTUDES

#### MASTER 1

260 H DE COURS

#### MASTER 2

156 H DE COURS

IL FAUT AJOUTER À CET ENSEIGNEMENT THÉORIQUE, LA PRÉPARATION DU MÉMOIRE DE MASTER ET SA SOUTENANCE.

## MASTER 1

Une partie de la formation s'organise en un tronc commun d'enseignements obligatoires en anthropologie, sociologie, histoire (I1, I2, I3) durant les deux semestres S1 et S2. Ce tronc commun a pour but d'assurer aux étudiants la formation transdisciplinaire indispensable à toute spécialisation ultérieure. À cela s'ajoute un enseignement particulièrement recommandé de philosophie des religions (A1) ou, le cas échéant, un enseignement de langue de spécialité (A2) qui ne peut pas être une langue de communication scientifique courante (anglais, allemand, espagnol...). Enfin, dès la première année du master, en S1 et S2, l'étudiant doit choisir un enseignement spécialisé qui est généralement le séminaire du tuteur (S).

SEMESTRE 1 (S1)	SEMESTRE 2 (S2)
<p><b>I1. Initiation aux connaissances fondamentales.</b> Séminaire obligatoire (6 crédits, 26h) Anthropologie : Histoire et épistémologie de l'anthropologie des religions.</p>	<p><b>I1. Initiation aux connaissances fondamentales.</b> Séminaire obligatoire (6 crédits, 26h) Anthropologie : Histoire et épistémologie de l'anthropologie des religions.</p>
<p><b>I.2. Initiation aux connaissances fondamentales</b> Séminaire obligatoire (6 crédits, 26h) Histoire : Histoire et historiographie des faits religieux.</p>	<p><b>I.2. Initiation aux connaissances fondamentales</b> Séminaire obligatoire (6 crédits, 26h) Histoire : Histoire et historiographie des faits religieux.</p>
<p><b>I.3. Initiation aux connaissances fondamentales.</b> Séminaire obligatoire (6 crédits, 26h) Sociologie : Approches et auteurs classiques en sociologie des religions.</p>	<p><b>I.3. Initiation aux connaissances fondamentales</b> Séminaire obligatoire (6 crédits, 26h) Sociologie : Approches et auteurs classiques en sociologie des religions.</p>
<p><b>A. Approfondissement</b> (6 crédits, 26h)</p> <p><b>A.1. UE privilégiée</b> Philosophie : Introduction à la philosophie de la religion,</p> <p>ou</p> <p><b>A.2.</b> autre séminaire de recherche ou Langue de spécialité (6 crédits, 26h)</p>	<p><b>A. Approfondissement</b> (6 crédits, 26h)</p> <p><b>A.1</b> UE privilégiée Philosophie : Introduction à la philosophie de la religion,</p> <p>ou</p> <p><b>A.2.</b> autre séminaire de recherche ou Langue de spécialité (6 crédits, 26h)</p>
<p><b>S. Séminaire du tuteur</b> : note de maîtrise des outils et des techniques de l'expression scientifique (6 crédits)</p>	<p><b>S. Séminaire du tuteur ou Rédaction d'un mémoire d'étape</b> : note de maîtrise des outils et des techniques de l'expression scientifique (6 crédits).</p>
<p>Sous-total = 30 crédits</p>	<p>Sous-total = 30 crédits</p>

## MASTER 2

En S3, l'enseignement de spécialisation se distribue au premier semestre en trois séminaires de recherche (S), à savoir le séminaire du tuteur et deux séminaires de recherches choisis en accord avec le tuteur. La formation méthodologique est assurée dans le cadre d'une unité d'enseignement obligatoire « Atelier méthodologique en sciences sociales des religions » (A), commune à tous les étudiants. En S4, l'étudiant doit continuer à suivre le séminaire de recherche de son tuteur (S) et préparer son mémoire de recherche qu'il devra soutenir à la fin de l'année, en juin ou en septembre.

SEMESTRE 3 (S3)	SEMESTRE 4 (S4)
<b>S. Spécialisation</b> (6 crédits, 26h) Séminaire de recherche du tuteur	<b>S. Spécialisation</b> (6 crédits, 26h) Séminaire de recherche du tuteur
<b>S. Spécialisation</b> (6 crédits, 26h) Séminaire de recherche EPHE ou EHESS choisi en accord avec le tuteur.	<b>M. Mémoire de recherche</b> : rédaction et soutenance (24 crédits).
<b>S. Spécialisation</b> (6 crédits, 26h) Séminaire de recherche EPHE ou EHESS choisi en accord avec le tuteur.	
<b>A. Atelier méthodologique en sciences sociales des religions</b> (6 crédits, 26h)*	
<b>M. Préparation du mémoire.</b> Suivi assuré par le tuteur de la recherche (6 crédits)	
Sous-total = 30 crédits	Sous-total = 30 crédits

\*La validation de l'UE Atelier méthodologique en sciences sociales des religions se fait en fin de S4.

## CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Rentrée : Lundi 15 octobre 2018

Interruptions des cours : du vendredi 21 décembre 2018 au soir au lundi 7 janvier 2019 au matin.

Fin du 1<sup>er</sup> semestre : Vendredi 25 janvier 2019

Début du 2<sup>d</sup> semestre : Lundi 28 janvier 2019 Fin du 2<sup>d</sup> semestre : Vendredi 24 mai 2018

Les dates de délibérations du Conseil Pédagogique (en mars, en juin et en septembre) seront communiquées directement aux étudiants.



## AMÉNAGEMENT DU CURSUS

**Réorientation** : Une éventuelle réorientation est possible à l'entrée en S2, S3, S4 entre les spécialités SSR ou RLV du Master Sciences des religions et sociétés. Elle est soumise à l'accord de l'équipe de formation de la nouvelle spécialité choisie.

Les parcours propres à chaque spécialité sont par ailleurs flexibles : les étudiants en S1 et S2 peuvent prendre une UE dans (ou en dehors) du cursus de la spécialité SSR. En S3 et S4, les étudiants peuvent choisir deux des trois séminaires de spécialisation à l'intérieur d'une gamme d'enseignements très large à l'EPHE, l'EHESS ou ailleurs. Le tuteur veille à ce que ces choix ne soulèvent pas d'obstacle majeur (par exemple, l'absence de compétence linguistique spécialisée lorsqu'il s'agit d'une UE ou d'un séminaire supposant la maîtrise d'une langue dite rare).

## CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

**La notation se fait sur 20.** Les ECTS correspondant aux UE et aux stages sont acquis dès lors que la note de l'étudiant est égale ou supérieure à 10.

**Le passage au semestre supérieur** est acquis dès lors que l'étudiant a obtenu dans toutes les UE une note égale ou supérieure à 10. **Il n'y a pas compensation** entre les UE.

Les notes sont transmises directement par les enseignants au secrétariat du master, par l'intermédiaire de la Fiche de validation des unités d'enseignement. Les étudiants doivent cependant vérifier que ces notes sont bien parvenues au secrétariat en temps et en heure. Les deux années du master se concluent par la soutenance d'un mémoire permettant d'apprécier les capacités de l'étudiant pour la recherche et, éventuellement, pour la préparation d'une thèse.

### ◆ EN M1

#### UE d'initiation et d'approfondissement

Il est attribué une note par UE. Cette note se fonde sur un travail écrit ou oral présenté par l'étudiant en cours de semestre (exposé, fiche de lecture analytique, essai d'une dizaine de pages, préparation d'une bibliographie critique, etc.). Elle prend aussi en compte l'assiduité de l'étudiant.

#### Maîtrise des outils et des techniques de l'expression scientifique

- en S1 : l'étudiant valide les 6 crédits par un travail écrit d'une vingtaine de pages, sanctionnant ses capacités d'expression scientifique, corrigé par son tuteur.
- en S2 : l'étudiant doit présenter un mémoire d'étape dégageant et précisant les orientations du mémoire à préparer en deuxième année. Il doit obtenir au moins 10/20 à ce mémoire pour passer en M2.

### ◆ LANGUE VIVANTE

**La maîtrise d'une langue vivante étrangère (LVE)** de communication scientifique étant requise pour l'obtention du master, les étudiants n'ayant pas cette maîtrise sont invités à suivre une mise à niveau, soit en anglais, soit en allemand. Pour les étudiants étrangers non francophones, la langue française est considérée comme langue de communication scientifique. La mise à niveau éventuelle se fait par les cours de français langue étrangère (FLE) dispensés à l'EPHE. L'attribution du master est subordonnée, en fin de M2, à l'acquisition de la maîtrise de la langue concernée.

Les langues vivantes n'entraînent pas l'acquisition d'ECTS.

## ◆ PASSAGE DE M1 EN M2

Le passage de M1 à M2 n'est pas automatique : il est soumis à l'accord final du Conseil pédagogique, après avis du tuteur.

**L'inscription conditionnelle dans l'année supérieure** des étudiants ayant validé toutes les UE du niveau inférieur, sauf une ou deux, peut être accordée par l'équipe de formation sur avis des tuteurs concernés ; elle n'est pas de droit.

**En cas d'échec à une UE**, l'étudiant se soumet à un contrôle de rattrapage organisé dans le cadre de cet enseignement et donnant lieu à une note devant parvenir au service de la scolarité avant la fin de la session de septembre.

S'il échoue une deuxième fois, l'étudiant doit suivre à nouveau l'UE concernée ou éventuellement, en choisir une autre après concertation avec son tuteur pédagogique.

## ◆ EN M2

### **Soutenance de mémoire de M2**

La soutenance est une épreuve orale qui permet de replacer le travail écrit de l'étudiant dans un champ scientifique plus large.

L'étudiant doit remettre, au début du mois de juin ou de septembre, selon la date de soutenance retenue, un mémoire de quatre-vingt pages au minimum et en trois exemplaires, accompagné des attestations de validation des séminaires suivis.

Le mémoire est soutenu devant un jury de deux ou trois personnes, dont le tuteur. La soutenance a lieu au cours de la première quinzaine de juin ou début septembre.

## **ADMISSION ET REMISE DU DIPLÔME**

Un master se prépare théoriquement en deux ans, mais deux années supplémentaires (une en M1, une en M2) peuvent être éventuellement accordées par le Conseil pédagogique sur la recommandation du tuteur.

L'admission définitive est prononcée par le Conseil pédagogique, qui est seul habilité à l'attribution d'une mention (très bien, bien, assez bien) au vu des notes obtenues en M2.

Un relevé de notes est délivré par le secrétariat du master aux étudiants qui en font la demande après la proclamation des résultats.

Le diplôme parchemin est délivré, lors de la cérémonie de remise des diplômes de Master qui a lieu au cours de l'année suivant son obtention.

Autre mode de retrait : <https://www.ephe.fr/inscriptions/scolarite/retrait-des-diplomes>



# INSCRIPTION EN MASTER : LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

1

## PRENDRE CONTACT AVEC UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DU MASTER SCIENCES SOCIALES DES RELIGIONS

**Inscription en Master 1 :** le candidat choisit le tuteur, il peut prendre contact directement avec lui ou avec le responsable de la mention qui l'adresse à un tuteur.

- Le candidat constitue son dossier : il présente au tuteur une lettre de motivation (contenant notamment des indications sur le parcours envisagé, les raisons de ce choix, et ses projets professionnels), un projet de recherche d'une page environ, un CV et les résultats académiques de licence (ou du diplôme équivalent de 180 ECTS).
- Le tuteur donne un avis favorable ou non à cette candidature, il peut aussi adresser l'étudiant à un autre tuteur.
- Le Conseil Pédagogique valide ou non en dernière instance les candidatures.

**Inscription en Master 2 :** les étudiants doivent justifier du premier niveau du master (M1) ou Maîtrise en sociologie, histoire, anthropologie ou philosophie, c'est-à-dire de 240 crédits (ECTS) après le baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

- Le candidat constitue son dossier : il présente au tuteur un projet de recherche accompagné d'une courte bibliographie (environ 3 à 5 pages), signé par le tuteur ainsi que ses résultats académiques.
- Le tuteur donne un avis favorable ou non à cette candidature, il peut aussi adresser l'étudiant à un autre tuteur.
- Le Conseil Pédagogique valide ou non en dernière instance les candidatures.

Cette règle vaut pour tous les candidats à l'inscription en deuxième année (M2), y compris ceux qui auront été inscrits en première année à l'EPHE.

2

## POSER SA CANDIDATURE

Vous devez poser votre candidature sur le site <https://www.ephe.fr/inscriptions/comment-s-inscrire/master-srs>

Les dates de campagne sont affichées sur le site de l'EPHE :

La commission se réunit en 1<sup>re</sup> session : fin juin – 2<sup>e</sup> session fin septembre.

Si la commission de sélection retient votre dossier vous êtes invité(e) à procéder à votre inscription administrative <https://www.ephe.fr/inscriptions/comment-s-inscrire/master-srs>

3

## S'INSCRIRE ADMINISTRATIVEMENT ET PAYER LES DROITS D'INSCRIPTION

### Ce qui change en 2018-2019

- Suppression de la Sécurité Sociale étudiante  
<http://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html>
- Mise en place de la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC)  
<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

## 1. Le montant des droits à payer

Les droits de scolarité, se décomposent en :

- Droits de diplôme ;
- Droits de bibliothèque ;
- Frais de gestion

## 2. Les modes de paiement

- Chèque bancaire
- Adresser le chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'EPHE. Indiquer impérativement au dos du chèque le nom de l'étudiant et le diplôme préparé.
- Adresser le tout à : EPHE – DEVE – 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris.
- Carte bancaire
- \* Paiement en ligne lors de votre inscription administrative
- \* Paiement sur place, auprès de l'agence comptable :
- \* 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris, du lundi au vendredi de 9h à 12h.
- \* Ou à distance en appelant l'agence comptable aux mêmes horaires
- Formation continue
- Si votre formation est financée partiellement ou en totalité par votre employeur ou par un organisme financeur, vous ne réglez pas les frais de scolarité vous-même.

### Exonérations

Les boursiers sur critères sociaux, les étudiants inscrits dans un programme Erasmus et certains cas particuliers sont exonérés de droits d'inscription.

## DIVERS

### Représentation étudiante

Les étudiants sont représentés par deux élus (et deux suppléants) au Conseil pédagogique du Master SSR.

### Ressources documentaires

- La Bibliothèque des Sciences religieuses, Site Sainte-Barbe, 4 rue Valette, 75005 Paris : [www.ephe.fr/bibliotheques/bibliotheques-et-centres/bibliotheque-des-sciences-religieuses](http://www.ephe.fr/bibliotheques/bibliotheques-et-centres/bibliotheque-des-sciences-religieuses)
- La Bibliothèque de l'Institut européen en sciences des religions (IESR-EPHE), 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris : [www.iesr.ephe.psl.eu/](http://www.iesr.ephe.psl.eu/)
- La Bibliothèque du Groupe Sociétés, religions et laïcités (EPHE-CNRS), 27, rue Paul Bert, 94200 Ivry : [www.gsrl.cnrs.fr/salle-documentation/](http://www.gsrl.cnrs.fr/salle-documentation/)
- La Bibliothèque du Césor (EHES-CNRS), 10, rue M. le Prince, 75005 Paris : [cesor.ehess.fr/category/bibliotheque/](http://cesor.ehess.fr/category/bibliotheque/)

### Assiduité

La participation effective à tous les séminaires de master choisi en début d'année est rigoureusement obligatoire.

### Plagiat

Tout cas de plagiat avéré (en particulier la copie frauduleuse de documents sur Internet) est sanctionné par l'exclusion.



## ENCADREMENT SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE

### SÉMINAIRES DE RECHERCHE EPHE

**Pour accéder aux descriptifs des conférences** associées à cette spécialité, **consultez la page** [www.ephe.fr/formations/conferences](http://www.ephe.fr/formations/conferences). **Sauf exception, les séminaires sont annuels.** Mais ils sont validés par semestres, chaque enseignement semestriel devant compter 26 heures.

#### Arts visuels et christianisme

Mme Isabelle Saint-Martin, directrice d'études ([Isabelle.Saint-Martin@ephe.psl.eu](mailto:Isabelle.Saint-Martin@ephe.psl.eu))

#### Christianisme orthodoxe

Mme Vassa Kontouma, directrice d'études ([vassa.kontouma@ephe.psl.eu](mailto:vassa.kontouma@ephe.psl.eu))

#### Histoire comparée et connectée des christianisées orientaux

Mme Vassa Kontouma, directrice d'études ([vassa.kontouma@ephe.psl.eu](mailto:vassa.kontouma@ephe.psl.eu))

#### Courants religieux du monde russe et russisé (XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)

M. Jean-Luc Lambert, maître de conférences ([jean-luc.lambert@ephe.psl.eu](mailto:jean-luc.lambert@ephe.psl.eu))

#### Histoire des courants ésotériques dans l'Europe moderne et contemporaine

M. Jean-Pierre Brach, directeur d'études ([jean-pierre.brach@ephe.psl.eu](mailto:jean-pierre.brach@ephe.psl.eu))

#### Histoire et sociologie des laïcités

M. Philippe Portier, directeur d'études ([Philippe.Portier@ephe.psl.eu](mailto:Philippe.Portier@ephe.psl.eu))

### **Histoire et sociologie des protestantismes**

M. Patrick Cabanel, directeur d'études (patrick.cabanel@ephe.psl.eu)

### **Histoire et sociologie du catholicisme contemporain**

M. Denis Pelletier, directeur d'études (denis.pelletier@ephe.psl.eu)

### **Islam contemporain : histoire des doctrines et des courants de pensée**

Mme Constance Arminjon, maître de conférences (constance.arminjon@ephe.psl.eu)

### **Islam sunnite**

M. Dominique Avon, directeur d'études (dominique.avon@ephe.psl.eu)

### **Objets et Méthodes en Philosophie de la religion**

M. Vincent Delecroix, directeur d'études (vincent.delecroix@ephe.psl.eu)

Mme Sophie Nordmann prag HDR (sophie.nordmann@ephe.psl.eu)

### **Philosophie de la religion**

M. Vincent Delecroix, directeur d'études (vincent.delecroix@ephe.psl.eu)

### **Philosophie juive contemporaine**

Mme Sophie Nordmann, prag HDR (sophie.nordmann@ephe.psl.eu)

### **Religions de l'Asie septentrionale**

M. Charles Stepanoff, maître de conférences (charles.stepanoff@ephe.psl.eu)

### **Religions de l'Afrique noire (Ethnologie)**

M. Michael Houseman, directeur d'études (michael.houseman@ephe.psl.eu)

### **Religions de l'Océanie**

M. André Itéanu, directeur d'études (andre.iteanu@ephe.psl.eu)

### **Religions des indiens sud-américains : sociétés des basses terres**

Mme Andrea-Luz Gutierrez-Choquevilca

maître de conférences (andrea-luz.gutierrez-choquevilca@ephe.psl.eu)

### **Religions et relations internationales**

Mme Valentine Zuber, directrice d'études (valentine.zuber@ephe.psl.eu).

### **Religions populaires des slaves de l'Europe orientale**

M. Ludwik Stomma, directeur d'études (ludwik.stomma@ephe.psl.eu).

### **Religions, savoir et politique dans l'Europe moderne**

M. Sylvio de Franceschi, directeur d'études (sylvio.defranceschi@ephe.psl.eu).

### **Sociologie des religions**

Mme Séverine Mathieu, directrice d'études (severine.mathieu@ephe.psl.eu)

## ÉQUIPES DE RECHERCHE EPHE

La spécialité Sciences des religions et sociétés du Master SHS repose sur les compétences en matière de recherche et d'enseignements développées au sein des équipes de recherche EPHE suivantes. Les chercheurs – membres titulaires ou associés – des équipes de recherche peuvent être choisis comme tuteurs pédagogiques en raison de leurs spécialités propres.

### **CEMS**

(Centre d'Études mongoles et sibériennes – EPHE/GEODE/Paris X/CNRS)  
[www.ephe.psl.eu/scd-bibliotheques/centre-detudes-mongoles-et-siberiennes-cems](http://www.ephe.psl.eu/scd-bibliotheques/centre-detudes-mongoles-et-siberiennes-cems)

### **CRCAO**

(Centre de recherche sur les civilisations d'Asie orientale - UMR 8155, CNRS/EPHE/Paris VII/ Collège de France)  
[www.crcao.fr](http://www.crcao.fr)

### **GSRL**

(Groupe Sociétés, Religions, Laïcités - UMR 8582, CNRS/EPHE)  
[www.gsrl.cnrs.fr](http://www.gsrl.cnrs.fr)

### **IMAf**

(Institut des Mondes Africains - UMR 8171, CNRS/EPHE/Paris I/AMU/IRD/EHESS)  
[www.cemaf.cnrs.fr](http://www.cemaf.cnrs.fr)

### **LAS**

(Laboratoire d'anthropologie sociale - UMR 7130-CNRS/Collège de France/EHESS/EPHE)  
[www.las.ehess.fr](http://www.las.ehess.fr)

### **LEM**

(Laboratoire d'Études sur les Monothéismes - UMR 8584, EPHE/CNRS)  
[www.lem.vjf.cnrs.fr](http://www.lem.vjf.cnrs.fr)

### **MII**

(Mondes iranien et indien - UMR 7528-CNRS/EPHE/Paris III/INALCO)  
[www.iran-inde.cnrs.fr](http://www.iran-inde.cnrs.fr)

### **UMR 8167 ORIENT ET MÉDITERRANÉE, TEXTES, ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE**

[www.ephe.fr/recherche/unites-de-recherche/umr-8167-orient-et-mediterranee-textes-archeologie-histoire](http://www.ephe.fr/recherche/unites-de-recherche/umr-8167-orient-et-mediterranee-textes-archeologie-histoire)

## ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES DU MASTER SCIENCES SOCIALES DES RELIGIONS

### ◆ ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE EPHE

NOM PRÉNOM	ADRESSE MAIL	CENTRES	DISCIPLINES
<b>ARMINJON Constance</b>	constance.arminjon@ephe.psl.eu	EPHE-GSRL	Islam contemporain : histoire des doctrines et des courants de pensée
<b>AVON Dominique</b>	dominique.avon@ephe.psl.eu	EPHE-GSRL	Islam sunnite
<b>BRACH Jean-Pierre</b>	jean-pierre.brach@ephe.psl.eu	EPHE-LEM	Histoire des courants ésotériques dans l'Europe moderne et contemporaine
<b>CABANEL Patrick</b>	patrick.cabanel@ephe.psl.eu	EPHE-GSRL	Histoire et sociologie des protestantismes
<b>DE FRANCESCHI Sylvio</b>	sylvio.defranceschi@ephe.psl.eu	EPHE-LEM	Histoire
<b>DELECROIX Vincent</b>	vincent.delecroix@ephe.psl.eu	EPHE-GSRL	Philosophie
<b>GUTIERREZ-CHOQUEVILCA Andrea-Luz</b>	andrea-luz.gutierrez-choquevilca@ephe.psl.eu	EPHE	Religions des indiens sud-américains : sociétés des basses terres
<b>HEYBERGER Bernard</b>	bernard.heyberger@ephe.psl.eu	EPHE-LEM	Histoire des chrétiens d'Orient (XVI <sup>e</sup> -XXI <sup>e</sup> siècles)
<b>HOUSEMAN Michael</b>	michael.houseman@ephe.psl.eu	EPHE-IMAF	Anthropologie et sociologie - Religions de l'Afrique noire (Ethnologie)
<b>ITEANU André</b>	andre.iteanu@ephe.psl.eu	EPHE	Religions de l'Océanie
<b>KONTOUMA Vassa</b>	vassa.kontouma@ephe.psl.eu	EPHE UMR Orient et Méditerranée	Christianisme orthodoxe
<b>LAMBERT Jean-Luc</b>	jean-luc.lambert@ephe.psl.eu	EPHE-CEMS	Courants religieux du monde russe et russisé (XVIII <sup>e</sup> -XXI <sup>e</sup> siècles)
<b>MATHIEU Séverine</b>	severine.mathieu@ephe.psl.eu	EPHE-GSRL	Sociologie des religions
<b>NORDMANN Sophie</b>	sophie.nordmann@ephe.psl.eu	EPHE-GSRL	Philosophie juive contemporaine
<b>PELLETIER Denis</b>	denis.pelletier@ephe.psl.eu	EPHE-GSRL	Histoire et sociologie du catholicisme contemporain
<b>PORTIER Philippe</b>	philippe.portier@ephe.psl.eu	EPHE-GSRL	Histoire et sociologie des laïcités
<b>SAINT-MARTIN Isabelle</b>	isabelle.saint-martin@ephe.psl.eu	EPHE-IESR	Histoire de l'art. Arts visuels et christianisme
<b>STEPANOFF Charles</b>	charles.stepanoff@ephe.psl.eu	EPHE	Religions de l'Asie septentrionale
<b>STOMMA Ludwik</b>	ludwik.stomma@ephe.psl.eu	EPHE-GSRL	Religions populaires des slaves de l'Europe orientale
<b>ZUBER Valentine</b>	valentine.zuber@ephe.psl.eu	EPHE-GSRL	Religions et relations internationales

Aux enseignants-chercheurs EPHE ci-dessus peuvent s'ajouter les chercheurs ou enseignants chercheurs (titulaires ou associés) des équipes de recherche EPHE en fonction de leurs spécialités (voir sur les sites des équipes de recherche correspondantes).



## ◆ ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE EHESS

NOM PRÉNOM	ADRESSE MAIL	CENTRES	DISCIPLINES
<b>AUBIN-BOLTANSKI Emma</b>	aubin@ehess.fr	EHESS-Césor	Anthropologie, Histoire, Politique
<b>BARRY Laurent</b>	laurent.barry@ehess.fr	EHESS-LAS	Ethnologie
<b>BERAUD Céline</b>	celine.beraud@gmail.com	EHESS-Césor	Sociologie, genre et religion
<b>BERGER Laurent</b>	berger@ehess.fr	EHESS-LAS	Anthropologie, Sociologie
<b>BOIVIN Michel</b>	michel.boivin@ehess.fr	EHESS-CEIAS	Histoire, Anthropologie historique
<b>BOURETZ Pierre</b>	bouretz@ehess.fr	EHESS-Césor	Philosophie, Sciences politiques
<b>BOUTRY Philippe</b>	phboutry@wanadoo.fr	EHESS-Césor	Histoire contemporaine
<b>BOZARSLAN Hamit</b>	bozarsla@ehess.fr	EHESS-IISMM	Histoire, Sciences politiques
<b>BURESI Pascal</b>	pascal.buresi@ehess.fr	EHESS-IISMM	Histoire du Maghreb, médiéval
<b>CAPONE Stefania</b>	Stefania_capone@yahoo.com	EHESS-CéSor	Anthropologie
<b>CIUCU Cristina</b>	cristina.ciucu@ehess.fr	EHESS-CRH/ CEJ	Histoire, Études juives
<b>DAKHLIA Jocelyne</b>	dakhlia@ehess.fr	EHESS-CRH	Anthropologie, Histoire
<b>DELAGE Rémi</b>	delage.remi@gmail.com	CNRS-CEIAS	Anthropologie
<b>DUDOIGNON Stéphane</b>	stephane.dudoignon@ehess.fr	EHESS-IISMM	Anthropologie, Linguistique, Histoire
<b>DUHAMELLE Christophe</b>	christophe.duhameille@ehess.fr	EHESS-CRH	Histoire allemande
<b>ELBOUDRARI Hassan</b>	hassan.elboudrari@ehess.fr	EHESS-CRH/ CHSIM	Anthropologie, Histoire
<b>FABRE Pierre-Antoine</b>	pafabre@ehess.fr	EHESS-Césor	Histoire moderne, Anthropologie
<b>FIGUET Eloi</b>	eloi.ficquet@ehess.fr	EHESS-Césor	Anthropologie, Histoire, Philologie
<b>GOLDBERG Sylvie-Anne</b>	sag@ehess.fr	EHESS-CRH/ CEJ	Histoire
<b>GÖLE Nilüfer</b>	gole@ehess.fr	EHESS-CADIS	Sociologie
<b>HERMON-BELOT Rita</b>	rhbelot@ehess.fr	EHESS-Césor	Histoire, Sociologie
<b>HEYBERGER Bernard</b>	bernard.heyberger@ehess.fr	EHESS-Césor	Anthropologie
<b>HILLE Marie-Paule</b>	marie-paule.hille@ehess.fr	EHESS- CECMC	Anthropologie, Histoire, Philologie
<b>IOGNA-PRAT Dominique</b>	dominique.iogna-prat@ehess.fr	EHESS-Césor	Histoire, Sociologie, Philosophie
<b>KRIEGEL Maurice</b>	kriegel@ehess.fr	CNRS LAS- EHESS	Études juives
<b>LUCA Nathalie</b>	luca@ehess.fr	EHESS-Césor	Anthropologie, Sociologie
<b>MADINIER Rémy</b>	remy.madinier@ehess.fr	EHESS-CASE	Histoire
<b>MERVIN Sabrina</b>	smervin@ehess.fr	EHESS-IISMM	Anthropologie, Histoire, Sociologie

NOM PRÉNOM	ADRESSE MAIL	CENTRES	DISCIPLINES
<b>MICHEL Patrick</b>	patrick.michel@ens.fr	EHESS-CMH	Sociologie, Sciences politiques
<b>MIRAN-GUYON, Marie</b>	marie.miran@ehess.fr	EHESS-IMaf	Anthropologie, Histoire
<b>MOHAMMAD-ARIF Aminah</b>	aminah.mohammad-arif@ehess.fr	CNRS-CEIAS	Anthropologie politique, Sociologie
<b>MOULINE Nabil</b>	nabil.mouline@cnrs.fr	CNRS	Histoire
<b>MUCHNIK Natalia</b>	natalia.Muchnik@ehess.fr	EHESS-CRH	Histoire
<b>ODORICO Paolo</b>	byzance@ehess.fr	EHESS-CEBN-HESEE,	Histoire
<b>PORQUERES I GENE Enric</b>	enric.Porqueres@ehess.fr	EHESS-LAIOS	Anthropologie, Histoire
<b>POUJEAU Anna</b>	anna_poujeau@hotmail.com	EHESS-Césor	Anthropologie
<b>RONCONI Filippo</b>	filippo.ronconi@ehess.fr	EHESS-Césor	Histoire, Études byzantines
<b>TOUATI Houari</b>	touati@ehess.fr	EHESS-CHSIM	Anthropologie historique

Aux enseignants-chercheurs EHESS ci-dessus peuvent s'ajouter les chercheurs ou enseignants chercheurs (titulaires ou associés) des équipes de recherche EHESS en fonction de leurs spécialités (voir sur les sites des équipes de recherche correspondantes).

#### ◆ AUTRES ENSEIGNANTS

NOM PRÉNOM	ADRESSE MAIL	CENTRES	DISCIPLINES
<b>DIANTEILL Erwan</b>	erwan.dianteill@parisdescartes.fr	Université Paris V /Césor	Anthropologie, Sociologie
<b>LAMINE Anne-Sophie</b>	anne-sophie.lamine@misha.fr	Université de Strasbourg/ Césor	Sociologie



# DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

## CHARTRE DU TUTORAT (MASTER SHS)

### CHARTRE DU TUTORAT (MASTER SHS)

Cette « charte du tutorat » a pour objectif de définir les responsabilités réciproques de l'étudiant de master et de son tuteur pédagogique. Elle figure dans le dossier d'inscription de l'étudiant. Elle doit être revêtue des signatures de l'étudiant et de son tuteur pédagogique et transmise au service de la scolarité, au plus tard lors de la remise de la première fiche pédagogique semestrielle remplie par l'étudiant.

#### ◆ CHOIX PÉDAGOGIQUES

Le tuteur guide l'étudiant dans le choix des enseignements à suivre et des travaux à rendre dans le cadre de son cursus. À chaque semestre, le choix des enseignements est validé par le tuteur. La fiche pédagogique est signée à la fois par le tuteur et l'étudiant. Le choix du sujet de mémoire est validé par les deux parties.

Si l'étudiant souhaite modifier ses choix d'enseignements après signature de la fiche pédagogique semestrielle, il en informe son tuteur et requiert son accord. Les modifications arrêtées après accord du tuteur doivent être signalées sans tarder au responsable pédagogique de la spécialité concernée et à la personne compétente du service de la scolarité.

Si le tuteur estime que l'étudiant n'a pas une maîtrise suffisante de la langue française, il informe l'étudiant qu'il doit suivre l'enseignement de « Français Langue Étrangère » (FLE). Il en va de même si le tuteur estime que l'étudiant doit suivre un enseignement de langue vivante étrangère indispensable à sa scolarité.

## ◆ DÉROULEMENT DE LA SCOLARITÉ

Le tuteur a la responsabilité effective de l'encadrement de l'étudiant ; il s'engage à suivre les progrès de sa formation, notamment à le rencontrer aussi souvent que nécessaire. L'étudiant rend compte régulièrement de l'avancement de sa recherche. Il incombe à l'étudiant de s'informer sur les dates de remise des travaux fixées par les responsables de chaque enseignement. L'étudiant informe à l'avance son tuteur de toute modification apportée à son projet de scolarité.

Le tuteur tient informés l'étudiant et le responsable de spécialité de son indisponibilité en cas d'absence prolongée.

L'étudiant suit avec assiduité les enseignements portés sur sa fiche pédagogique, sauf cas particulier connu de son tuteur et agréé par lui quand il s'agit d'absences circonstanciées, ou par les instances de la formation en cas d'absences connues à l'avance. Il prend soin d'informer à l'avance son tuteur des contraintes professionnelles ou matérielles rencontrées qui font obstacle, partiellement ou totalement, à cette assiduité.

Le tuteur rappelle à l'étudiant que le plagiat est interdit et sévèrement sanctionné, quelle que soit la nature du travail rendu.

## ◆ PROCÉDURES DE MÉDIATION

En cas de difficulté persistante entre l'étudiant et le tuteur, il incombe à l'un ou à l'autre d'en informer le responsable de spécialité qui écoute les parties et prend les mesures les plus adaptées au règlement des difficultés, si besoin est, avec le concours du responsable de la mention.

## ◆ APRÈS LE MASTER

Le tuteur s'efforce de maintenir le lien avec l'étudiant après sa formation de master et de se tenir informé de son parcours. Ces informations lui sont nécessaires pour renseigner les enquêtes sur le devenir des étudiants de l'école.

Réciproquement, l'étudiant s'engage à informer son tuteur de la suite de son parcours universitaire ou professionnel. Il s'efforce de lui communiquer ses éventuels changements de coordonnées pour pouvoir être joint si nécessaire, notamment lors du suivi des diplômés.

Date : .....

L'étudiant (nom, prénom)

Tuteur (nom, prénom)

## RÈGLES GÉNÉRALES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DIPLÔME DE MASTER

Code de l'éducation, notamment art. L 613-1

Décret n° 2002-481 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

Décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Circulaire n° 2000-033 du 1<sup>er</sup> mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur

Circulaire n° 2006-202 du 8 décembre 2006 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes dans le cadre du dispositif « LMD »

Délibération du conseil d'administration de l'EPHE du 20 juin 2017

### ◆ PRÉAMBULE

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies conformément à l'article L 613-1 du code de l'éducation. Elles sont obligatoirement arrêtées et portées à la connaissance des étudiants, par affichage, au plus tard un mois après le début des enseignements. Elles ne peuvent être modifiées en cours d'année. Cette charte présente les règles générales de contrôle des connaissances adoptées par le conseil d'administration de l'EPHE du 24 juin 2009 et modifiées par le dit conseil le 20 juin 2017. Les règles propres à chaque mention (notamment la nature des épreuves) sont décrites dans les brochures qui leur sont consacrées.

### I – INSCRIPTION

L'inscription administrative (IA) est annuelle, conformément aux dispositions nationales. L'inscription pédagogique (IP) est obligatoire et vaut inscription aux contrôles des connaissances, sous réserve du paiement des droits d'inscription. L'IP se fait par semestre. Après transmission au service de scolarité de son contrat pédagogique, l'étudiant dispose de 15 jours pour informer ledit service des modifications éventuelles de ses choix d'unités d'enseignement (UE).

### II – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS – VALIDATION – CAPITALISATION

Le master est organisé en 4 semestres (S1, S2, S3, S4) répartis sur 2 années (M1 et M2). Chaque semestre est composé d'UE capitalisables et affectées de crédits « European Credit Transfer and Accumulation System » (ECTS)

Une note sur 20 est attribuée à chaque UE. Une UE est acquise dès lors que l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. L'acquisition de l'UE emporte l'octroi des crédits ECTS correspondants. Il est à noter que l'évaluation des UE organisées à distance comporte deux épreuves comptant chacune pour 50% de la note totale ; la première est organisée en présentiel sur un ou plusieurs sites de l'EPHE et la seconde est un devoir réalisé à la maison à rendre, dans un délai imparti, à l'enseignant-chercheur responsable de l'UE.

Un semestre d'enseignement est validé lorsque l'étudiant a obtenu toutes les UE qui le constituent. Aucune validation d'UE par compensation n'est possible. Le semestre validé est capitalisé et implique l'acquisition de 30 crédits ECTS.

L'étudiant ajourné à une ou plusieurs UE du premier semestre (S1 ou S3) est autorisé à s'inscrire pédagogiquement au deuxième semestre (S2 ou S4) : le jury le déclare « ajourné et autorisé à continuer » (AJAC). Les UE capitalisées ne sont valables que pour la spécialité d'inscription. L'étudiant qui souhaite en faire valoir le bénéfice pour une autre spécialité doit en demander la validation, pour cette autre spécialité, au jury siégeant en commission de sélection sur avis des responsables de spécialité concernés.

La note du semestre est égale à la moyenne, pondérée par le nombre de crédits ECTS accordés par UE, de toutes les UE qui le constituent. La validation du M1 est prononcée si le S1 et le S2 sont validés. La note de M1 est égale à la moyenne des deux semestres. La validation du M2 est prononcée si le S3 et le S4 sont validés. La note de M2 est égale à la moyenne des deux semestres. Chaque année validée implique l'acquisition de 60 crédits ECTS.

La mention au diplôme de master est attribuée sur la base de la moyenne des notes obtenues aux 2 semestres du M2 :

Mention « assez bien » : moyenne supérieure ou égale à 12/20 et inférieure à 14 ;

Mention « bien » : moyenne supérieure ou égale à 14/20 et inférieure à 16 ;

Mention « très bien » : moyenne supérieure ou égale à 16/20.

L'inscription en M2 d'un étudiant ayant validé son M1 n'est pas de droit ; elle est subordonnée à la décision du jury siégeant en commission de sélection. Il en va de même, en cas d'ajournement, pour le redoublement en M1 et en M2. Sur décision du jury, un étudiant ajourné à une ou deux UE à l'issue du M1 peut être autorisé à s'inscrire en M2. Il demeure également inscrit en M1 avec une dette. La validation du M2 est subordonnée à la validation des UE de M1 en dette. Tout transfert de la dette doit faire l'objet d'une demande de l'étudiant auprès du responsable de spécialité.

### III – SESSIONS

Conformément aux textes, l'étudiant qui est ajourné à une ou plusieurs UE se voit proposer, pour chacune, un travail personnel de remplacement valant 2<sup>e</sup> session. Les notes supérieures ou égales à la moyenne sont reportées à la 2<sup>e</sup> session. La note de la 2<sup>e</sup> session se substitue à celle de la 1<sup>re</sup> session, même si elle est moins bonne. En cas de nouvel ajournement, l'étudiant doit à nouveau suivre l'UE ou les UE concernées, ou éventuellement en choisir d'autres, après décision du jury de master prise sur avis du tuteur pédagogique. Il n'est pas possible de renoncer à une UE acquise pour obtenir une meilleure note.

### IV – JURYS

Le jury est nommé, par mention de master, par le président de l'EPHE avant le 31 décembre de chaque année. Le jury est constitué d'un président et d'un représentant de chaque spécialité. Sa composition est portée à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et sur le site web de l'EPHE.

Le jury ne peut siéger valablement que si la moitié plus un, au moins, de ses membres est présente. Les délibérations du jury sont semestrielles. Elles ne sont pas publiques.

L'acquisition des UE, des semestres et de l'année ainsi que la délivrance du diplôme sont prononcées après délibération du jury, qui doit donc posséder, pour chaque étudiant, l'ensemble des résultats au moment de la délibération.

Le jury est souverain dans l'appréciation des résultats pédagogiques obtenus par chaque étudiant. Il peut éventuellement attribuer des points de jury pour permettre l'obtention d'une mention « assez bien », « bien » ou « très bien » en M2.

Seule la délibération du jury est créatrice de droits et susceptible de recours. Vis-à-vis des candidats ajournés, le délai de recours de 2 mois court à compter de la publication des résultats, avec mention des voies et délais de recours.

### V – PUBLICATIONS DES RÉSULTATS – DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

**Relevé de notes :** après proclamation définitive des résultats par le jury, le service de la scolarité peut délivrer, aux étudiants qui en font la demande, un relevé de notes. Celui-ci peut être envoyé par courrier postal ou courriel. Avant cette proclamation, les notes éventuellement transmises aux étudiants ont un caractère officieux.

**Attestation de réussite :** une attestation de réussite, valant diplôme, est délivrée par le service de la scolarité aux étudiants qui en font la demande, après remise des procès-verbaux de délibération signés par le président du jury.

**Diplôme parchemin :** il est délivré par le service de la scolarité dans un délai de six mois après l'obtention du diplôme. Le diplôme est remis à l'étudiant en main propre. Dans certains cas cependant, il peut être envoyé par courrier recommandé avec demande d'avis de réception. Un seul diplôme parchemin est délivré. En cas de perte, il est obligatoire de fournir une pièce justificative officielle pour se voir délivrer un duplicata.

**Annexe descriptive au diplôme :** l'annexe descriptive au diplôme est délivrée aux étudiants qui en font la demande en même temps que le diplôme parchemin.

### NOTE D'INFORMATION AUX TUTEURS PÉDAGOGIQUES ET AUX ÉTUDIANTS

#### 1. DATE DE SOUTENANCE

Les mémoires doivent être soutenus mi-juin pour que la note de soutenance puisse être prise en compte par le jury de master réuni fin juin.

Ils doivent être soutenus mi-septembre pour une validation par le jury fin septembre.

#### 2. COMPOSITION DU JURY

Le jury de mémoire est composé de **deux ou trois** membres : il comporte ; outre le tuteur pédagogique, au moins un autre enseignant-chercheur de l'EPHE (directeur d'études ou maître de conférences).

Il doit comporter en son sein, au moins un directeur d'études de l'EPHE ou un maître de conférences titulaire de l'habilitation à diriger des recherches (HDR).

Si le sujet traité l'exige, le 3<sup>e</sup> membre peut être un expert reconnu dans son domaine, non titulaire du doctorat.

#### 3. RÉSERVATION DE SALLE

Il incombe au tuteur pédagogique de l'étudiant de prendre contact avec la gestionnaire des salles pour s'assurer de la disponibilité d'une salle au jour et à l'heure envisagés en contactant : [reservationdesalles@ephe.psl.eu](mailto:reservationdesalles@ephe.psl.eu)

#### 4. CONVOCATION DES MEMBRES DU JURY

Le tuteur pédagogique convoque les membres du jury de soutenance ainsi que l'étudiant concerné.

À l'issue de la soutenance, le tuteur pédagogique doit adresser le **PV de soutenance original** au secrétariat des Masters, à la Direction des Enseignements et de la Vie Étudiante (DEVE).

**L'étudiant doit déposer un exemplaire de son mémoire à la DEVE.**



# CONTACTS

**Responsable pédagogique : Séverine Mathieu**

[severine.mathieu@ephe.psl.eu](mailto:severine.mathieu@ephe.psl.eu)

**Administration : Michelle Peeters**

École Pratique des Hautes Études  
Les Patios Saint-Jacques, 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris

Tél. : 01 53 63 61 37

[mastershs@ephe.psl.eu](mailto:mastershs@ephe.psl.eu)

**Informations pratiques :**

[www.ephe.psl.eu](http://www.ephe.psl.eu)



École Pratique  
des Hautes Études

PSL

